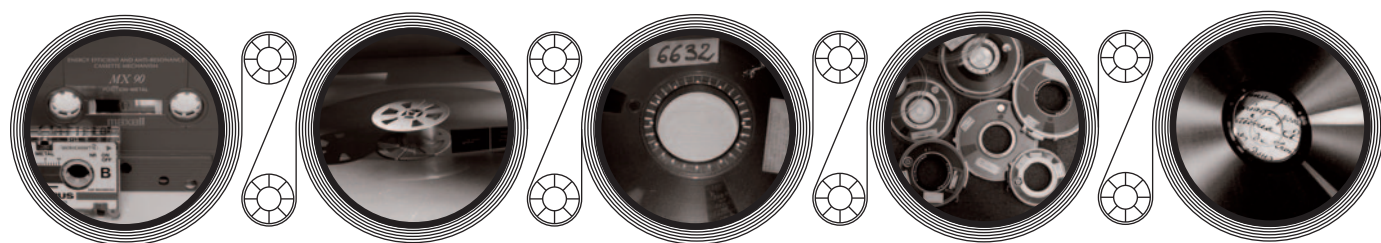


GUIDE DU DÉTENTEUR D'ARCHIVES SONORES



Promulguée en 2003 et ratifiée par la France en 2006, la Convention de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO a fait émerger au grand jour cette notion de « *patrimoine culturel immatériel* » au sein de laquelle la dimension humaine a une valeur centrale. La Convention précise que toute action de sauvegarde requiert « *la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus qui créent, entretiennent et transmettent ce patrimoine* ». L'Ardèche est forte d'un patrimoine culturel immatériel riche et étendu, qui est aujourd'hui créé, entretenu et transmis par un très grand nombre d'acteurs culturels. Mais ce patrimoine est fragile, il faut donc le préserver. C'est ce que propose ce *Guide du détenteur d'archives sonores*.



LES ARCHIVES SONORES EN ARDÈCHE

L'Ardèche, comme d'autres départements, a fait l'objet de nombreuses enquêtes et recherches dans différentes disciplines (sociologie, histoire, ethnologie, dialectologie, agronomie...) dont certaines, à partir la seconde moitié du XX^e siècle, s'appuient sur des enregistrements de terrain : ainsi en est-il pour les travaux de Pierre Nauton, de 1952 à 1964, pour l'Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central.

Dans les années 1970-1980, des collectages de musiques et de chants traditionnels ont été effectués par des musiciens et des amateurs du mouvement folk, en quête de matière.

Cette même époque a vu la création de radios locales, dont les émissions avaient parfois pour objet la langue vernaculaire ou la diffusion d'éléments du patrimoine traditionnel oral (chansons, contes, proverbes...).

Ultérieurement des discours, des conférences, des colloques ont pu être enregistrés. Des associations, des entreprises, des particuliers, disposent sans doute de ce type de documents réalisés à l'occasion de spectacles, montages sonorisés, fêtes...

UN INTÉRÊT PATRIMONIAL ET HISTORIQUE

Notre culture, longtemps axée sur l'écrit, a rarement tenu compte de l'intérêt patrimonial des archives orales. Riches d'expériences, qui représentent des savoirs et des savoir-faire, des usages communautaires, des secteurs de l'activité économique, des points de vue particuliers sur des événements locaux ou nationaux, ils constituent la mémoire vive des collectivités et une source qualitative d'informations sur leur histoire.

Au delà du contenu des enregistrements, le rythme de la parole, les hésitations, l'émotion, les dits et non dits, les allusions, les insistances, sont porteurs d'informations spécifiques.

Or, les archives sonores sont souvent conservées sur des supports fragiles (bandes magnétiques, cassettes) que le temps risque d'endommager de façon irréversible.

Les Archives Départementales de l'Ardèche proposent d'accueillir les archives sonores qui représentent un intérêt pour la collectivité, afin de les sauvegarder et de les rendre accessibles à toute personne intéressée. Un premier pas a été fait avec l'acquisition, par le Département, du fonds du Gerboul - qui comprend des enregistrements réalisés par Huguette Nicolas sur la vie traditionnelle - puis, avec la constitution d'un fonds, à partir de témoignages d'ouvriers, d'ingénieurs, de techniciens, d'entreprises privées et du service public, en charge des ouvrages d'art.

LES MODALITÉS D'ACCUEIL

Pour que la mémoire immatérielle de l'Ardèche soit préservée, pensez à sauvegarder vos archives sonores.

Comment ?

Par le versement aux Archives départementales de l'Ardèche où des conditions réglementaires garantissent les droits des personnes et des organismes, notamment en matière de droits patrimoniaux.

Les modalités de transmission sont de deux sortes :

Le don : les documents sont donnés par une personne physique ou morale. Il y a donc un transfert de propriété du donateur vers les Archives départementales. Un convention de don est signée entre les deux parties.

Le dépôt : les documents sont mis en dépôt aux Archives départementales. Il n'y a pas de transfert de propriété. Le déposant (une personne physique ou morale) peut révoquer le dépôt et reprendre ses documents sous conditions précisées dans la convention de dépôt signée entre les deux parties.

INFORMATIONS PRATIQUES

Archives départementales de l'Ardèche
place André-Malraux
BP 737 - 07007 Privas
téléphone : 04 75 66 98 00
fax : 04 75 66 98 18
mél : archives@ardeche.fr

Sylvette Béraud-Williams
ethnologue, conseillère scientifique pour les archives sonores
téléphone : 04 75 66 32 99
mél : sylvette.williams@wanadoo.fr

